

Politique migratoire

Le Maroc renforce davantage la protection des travailleurs migrants

Le gouvernement vient d'adopter un projet de loi portant approbation de la Convention 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants. Ce faisant, le Maroc confirme sa détermination à rejoindre les 23 pays signataires de ce document datant de juin 1975. Il s'agit d'un nouveau pas franchi sur le chemin de la consolidation des droits des migrants dans la droite ligne de la politique migratoire adoptée par le Royaume il y a deux ans.

Dans le cadre des efforts pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des migrants se trouvant sur son sol, le Maroc, qui a adopté une politique migratoire volontariste, a fait jeudi dernier un premier pas vers l'adoption d'un projet de loi portant approbation de la Convention 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants. Appelée Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), et adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail lors de sa 60^e session tenue le 24 juin 1975 à Genève, cette convention a été adoptée par 23 pays jusqu'à aujourd'hui. En vertu de cette convention, les membres signataires s'engagent à respecter les droits fondamentaux de l'Homme de tous les travailleurs migrants et s'attachent à déterminer systématiquement s'il existe des migrants illégalement employés sur leur territoire. Tout membre pour lequel ladite convention est en vigueur s'engage aussi à déterminer s'il existe, en provenance ou à destination de son territoire ou en transit par celui-ci, des migrations aux fins d'emploi dans lesquelles les migrants sont soumis au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour et leur emploi à des conditions contrevenant aux instruments ou accords internationaux, multilatéraux ou bilatéraux, pertinents ou à la législation nationale. Présentée en



Depuis son lancement, la nouvelle politique migratoire a permis la régularisation des situations de plusieurs milliers de migrants vivant sur le territoire marocain.

Les membres signataires s'engagent à respecter les droits fondamentaux de l'Homme de tous les travailleurs migrants et s'attachent à déterminer systématiquement s'il existe des migrants illégalement employés sur leur territoire.

trois parties principales, à savoir la migration dans des conditions abusives, l'égalité de chances et de traitement en plus des dispositions finales, cette convention impose à ses signataires de formuler et appliquer une politique nationale visant à promouvoir et à garantir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux,

l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, de sécurité sociale, de droits syndicaux et culturels et de libertés individuelles et collectives pour les personnes qui, en tant que travailleurs migrants ou en tant que membres de leur famille, se trouvent légalement sur leurs territoires. ■

Ayoub Lahraiche

Des formations professionnelles au profit de 2.000 migrants

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption par le Maroc d'une nouvelle politique migratoire saluée au niveau international. Qualifiée de juste et efficace, cette politique, relative aux questions d'immigration et d'asile, a été caractérisée par ses dimensions «humanitaire et des droits humains», avait affirmé le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou. Dans ce sens, le responsable avait déclaré que cette politique, lancée sur Hautes Instructions de S.M. le Roi Mohammed VI, a pu rendre le sourire

et ravivé l'espoir de dizaines de milliers de migrants en situation irrégulière. Depuis son lancement, cette nouvelle politique a permis la régularisation des situations de plusieurs milliers de migrants vivant sur le territoire marocain. Pour faciliter leur intégration dans la société marocaine, le département de M. Birou et celui chargé de la Formation professionnelle ont financé la formation, par le biais d'associations, de plus de 2.000 migrants au moment où plus de 175.000 auraient reçu une initiation à la langue et la culture marocaines.